

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13/04/2023

5°L0~

ID: 015-241500230-20230406-DEL_2023_019-DE

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS:

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représentée par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S:

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_019 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS - PARTICIPATION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), compétente de droit en matière d'organisation de la mobilité, a en charge la gestion des transports urbains communautaires.

Dans ce cadre, la Collectivité a défini des principes de desserte élevés (mise en place de lignes vers l'ensemble des chefs-lieux communaux, intensité soutenue des fréquences de desserte en zone agglomérée, organisation d'un service TPMR...), a fixé des conditions tarifaires d'accès adaptées aux différents publics (tarification solidaire, participation à la prise en charge du coût des transports scolaires...) et a élargi l'offre à de nouveaux modes de mobilité (offre VéloCab' notamment) tout en intégrant les problématiques liées à l'intermodalité et à la billettique dématérialisée.

Même si le produit du Versement de Mobilité retrouve une réelle dynamique depuis quelques années, les produits d'exploitation et les dotations versées par l'État et la Région ne sont plus réévalués depuis très longtemps et les recettes commerciales, même si elles ont légèrement progressé en 2022, restent à un niveau plus faible que par le passé.

Dans ce contexte et depuis la création de ce Budget Annexe, les ressources externes ne

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 015-241500230-20230406-DEL_2023_019-DE

peuvent suffire à couvrir le besoin de financement des services ainsi fixés par la Collectivité.

La mise en service du Pôle d'Échange Intermodal (Pôle Mobilités Aurillac), depuis le mois de mai 2022, génère de nouveaux coûts attachés au fonctionnement du site (prestation de service avec la Ville d'Aurillac pour la gestion des parcs de stationnement ainsi que pour le déneigement de la gare routière, frais d'entretien de la halle notamment).

Les nouveaux services de transport (ligne 6 pour desservir les zones d'Esban et de la Sablière, navettes estivales vers Mandailles-Saint-Julien et le Puech des Ouilhes, par exemple) concourent également à l'évolution des charges et donc à la nécessité de devoir accroître la contribution versée par la CABA à la SA-SPL STABUS.

Parallèlement, pour répondre aux contraintes économiques supportées par l'exploitant et ses sous-traitants dans un contexte de très forte inflation, des indemnités spécifiques ont été allouées afin de neutraliser au mieux pour eux les impacts financiers de cette situation imprévisible.

En 2022, la rémunération de l'exploitant (SA-SPL STABUS) prévue dans le contrat OSP a été ajustée et actualisée en fonction des kilomètres réels parcourus, des charges réelles payées pour la sous-traitance (inflation comprise) et du nombre de courses TPMR réalisées. La revalorisation liée aux indices a été particulièrement importante en 2022 et devrait encore être en progression en 2023.

En application des articles L.2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de financer les différentes charges de fonctionnement du service des Transports, il est donc nécessaire que le Budget Principal de la CABA verse au titre de l'année 2023 une participation d'un montant de 1 500 000 € audit Budget Annexe des Transports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité : 62 pour 2 contre

- d'approuver, dans les conditions et pour les motifs rappelés dans le rapport joint aux présentes, le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe des Transports d'une participation de 1 500 000 € au titre de l'exercice 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits au compte 657364, fonction 815, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.